

Délégation régionale
Paris-IDF Centre-Est

Décision n° ~~2024-183~~ *2024-239*

LA DELEGUEE REGIONALE, Hélène MAURY

**ORDONNATRICE SECONDAIRE DE LA DELEGATION REGIONALE PARIS-IDF CENTRE-EST
ET REPRESENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR**

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié, relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret n° 84-278 du 12 août 1984 relatif au régime administratif, budgétaire, financier et comptable de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° DAJ2024-154 du 1^{er} avril 2024, donnant délégation de pouvoir aux délégués régionaux, ordonnateurs secondaires ;

Vu la décision Inserm n° DAJ2024-302 du 1^{er} janvier 2024 nommant Madame Hélène MAURY, déléguée régionale et ordonnatrice secondaire de la Délégation régionale Paris-IDF Centre-Est.

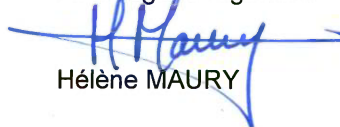
DECIDE

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de la Déléguée régionale et dans la limite de ses attributions, délégation de signature est donnée du 29 juillet au 23 août 2024 à Madame Margaret NGO-LONG, ingénieur d'études, affectée à la Délégation régionale Paris IDF Centre Est, en sa qualité d'adjointe au Responsable des ressources humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant des articles 2 et 3 de la délégation de pouvoir issue de la décision DAJ2024-154.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 29 juillet 2024.

Fait à Paris

La déléguée régionale


Hélène MAURY

